

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2368

présenté par
Mme Runel

ARTICLE 43

À l’alinéa 56, après la première occurrence du mot :

« qui »,

insérer les mots :

« fait la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.